

MUNICIPALITE DE MANSFIELD ET PONTEFRACT.

PROVINCE DE QUEBEC.

A une session spéciale du conseil de la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract tenue le 20 juin 2013 et à laquelle sont présents son honneur le Maire, M. Leslie L. Bélair, et les conseillers suivants.

M. Jerry Lavigne
Mme. Gisèle Héroult

M. Gilles Dionne
Mme. Claudette Béland-Pleau

Formant quorum sous la présidence du Maire.
M. Eric Rochon, Secrétaire-trésorier est aussi présent.
M. Neil Gervais motive son absence
M. Gélinault Dionne motive son absence

126-06-2013 GESTION SITE TRANSFERT LAC JIM

CONSIDÉRANT QUE depuis 2010 la municipalité de Mansfield est gestionnaire du site de transfert Chemin Bois-Franc au Lac Jim (35km) suite à la fermeture des dépotoirs (dépôt en tranchée), afin de se conformer aux exigences du gouvernement du Québec.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Mansfield a effectué toutes les démarches avec le M.R.N.F. service d'ingénierie et dépenser pour l'aménagement de ce site.

CONSIDÉRANT QUE les T.N.O. ont à ce moment demandé à la municipalité de Mansfield de faire l'utilisation du nouveau site avec compensation.

CONSIDÉRANT QUE le territoire des T.N.O. compte 330 propriétaires qui ont accès et utilisent ce site de transfert.

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires des Lacs Jim, Galarneau et Gillis sont au nombre de 220 soit 40.6% du potentiel d'utilisateurs.

CONSIDÉRANT QUE les T.N.O. ont remboursé les montants de 3,800. \$ en 2010, 8,873. \$ en 2011 et 11,834. \$ en 2012.

CONSIDÉRANT QU' en 2012 la municipalité a estimé ses frais (dépenses) à 50,858. \$ et que les T.N.O. ont remis 11,834. \$ soit 23% des frais, alors que les propriétaires représentent 59.4%.

CONSIDÉRANT QUE suite à la résolution 104-05-2013 la municipalité a refusé un montant de 14,240.82 \$, et que les négociations se sont poursuivies jusqu'au 20 juin où les T.N.O. ont fait une 3^e offre de 18,531.00 \$.

CONSIDÉRANT QUE la relocalisation d'un nouveau site serait difficilement envisageable pour l'été 2013 donc, le conseil de Mansfield s'est réuni lors d'une session spéciale et accepté unanimement le compromis.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Leslie Bélair, Maire
Et résolu à l'unanimité.

QUE cette municipalité propose de suspendre jusqu'au 3 mars 2014 sa résolution 104-05-2013 (fermeture), et accepte le dit montant de 18,531. \$ pour l'année se terminant le 31 décembre 2013, avec les conditions suivantes :

- a) Négociations avec les T.N.O. (janvier 2014)
- b) Que la municipalité demandera la juste part des coûts, soit 59.4% des dépenses pour l'opération du site de transfert et ne tolèrera aucun déficit pour les résidents de Mansfield.
- c) Que tous les propriétaires des T.N.O. soient avisés par écrit dans les plus brefs délais, que le site de transfert est pour les déchets domestiques seulement.
- d) Liste des objets non acceptables : bois de construction, papier bardeau, ciment, branches, objets lourds, etc...
- e) Que Mansfield s'attend en plus d'un dédommagement pour l'année 2012 et le résultat final pour l'année 2013.

127-06-2013 LEVEE DE LA SESSION.

Proposé par M. Jerry Lavigne
Et résolu à l'unanimité.

Que cette session soit levée à 20:25

.....
M. Leslie L. Bélair
Maire.

.....
M. Eric Rochon
Secrétaire-Trésorier.